



# La comète

Fédération CFTC - Chimie - Mines - Textile - Énergie **Bimestriel**

*Socialement responsable*

n°59 Septembre-Octobre 2012 - Prix 1€







# MUTEX

## L'ALLIANCE MUTUALISTE DÉDIÉE AUX BRANCHES PROFESSIONNELLES ET AUX GRANDES ENTREPRISES

SIN ANP 6 12488 - Les Bureaux - P10 Mutex - 05/2012

**MUTEX**  
L'HUMAIN FAIT LA FORCE

Mutex, l'alliance des principales mutuelles interprofessionnelles et de l'UNPMF, est à vos côtés pour constituer votre protection sociale collective complémentaire.

[www.mutex.fr](http://www.mutex.fr) • contactez-nous : [collectif@mutex.fr](mailto:collectif@mutex.fr)

• PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • SANTÉ • RETRAITE



Mutex, RCS Nanterre 529 219 040 - Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex



# édito

Depuis des mois de crise, la situation des travailleurs, des foyers et plus largement des citoyens ne s'arrange pas ! Les salaires n'augmentent pas, les conditions de travail s'aggravent, les prix du panier de la ménagère s'envolent de jour en jour. Hausse du prix de l'énergie, frais de santé, les taxations supplémentaires, dont celles des retraites, plongent notre pays dans une récession grave qui aura des conséquences fâcheuses pour notre avenir et celui de nos jeunes.

## Contre vents et marées

Nos entreprises fragilisées décident de réduire leurs coûts et lancent de vastes plans de licenciement au nom de la rentabilité financière ! L'ensemble des activités de nos secteurs est impacté, que ce soit la Chimie avec les annonces chez Sanofi, Solvay, BASF etc., que ce soit les Mineurs avec la remise en question des spécificités du régime minier, du Textile avec CWF, Chomarat etc., ou l'Énergie avec l'annonce de l'arrêt prochain des raffineries de pétrole de Berre, petite couronne.

**Pensez-vous que nous allons être en capacité de supporter et d'accepter longtemps une telle situation ?**

Je profite de cet édit pour rendre hommage à l'ensemble des militants CFTC qui s'investissent au quotidien dans leurs entreprises, aux syndicats, aux animateurs de branche qui en cette période de l'année vont devoir user de stratégies, afin de convaincre les chambres patronales du bien fondé de nos revendications, notamment sur les politiques salariales.

Lors des différentes réunions avec les pouvoirs publics, avec les représentants des entreprises, avec les chambres patronales, la Fédération CFTC-CMTE s'est fait un devoir d'aborder ces sujets très fermement.

Les moyens de communication actuels sont des outils utiles pour faire connaître notre fédération. Je suis heureux de vous annoncer la création d'une lettre d'information mensuelle qui sera envoyée à l'ensemble de nos militants sous forme électronique le 1<sup>er</sup> de chaque mois. Bien sûr, La Comète continuera à évoluer et à s'étoffer comme elle l'a fait ces derniers mois avec de nouvelles rubriques et de nouveaux articles de fond.

Dans le respect de nos engagements de la Rochelle, j'aurai le plaisir de retrouver certains d'entre vous lors du Forum Fédéral des 26 et 27 novembre 2012, afin de faire un bilan de mi-mandat des actions de la Fédération. Un point sera fait sur la certification de nos comptes comme le prévoit la loi de 2008 et je vous confirme en avant-première que la Fédération CFTC-CMTE a obtenu sa certification 2011 sans réserve.

*Contre vents et marées*  
*Bon courage à tous*

**Francis OROSCO**  
Président fédéral

# sommaire



Socialement responsable

- ➔ **ÉDITO** - p. 3
- ➔ **Actualités sociales** - p. 4 à 9
  - Le régime minier
  - Élections ANGDM
  - La Conférence environnementale
- ➔ **Nos partenaires s'expriment** - p. 10-11
- ➔ **Le Billet d'humeur** - p.12
- ➔ **Des chiffres et des Dettes** - p.13
- ➔ **L'avis des nôtres** - p.14
  - Le POUR ou CONTRE
  - Réaction à la Conférence environnementale
- ➔ **L'avis des autres** - p.15
- ➔ **Élections TPE** - p. 16-17
- ➔ **Europe international** - p.18-20
- ➔ **Prochainement à la CMTE** - p. 20
- ➔ **Les Infos Utiles** - p. 22 à 24
  - Les procédures de contestation à la CPAM
- ➔ **La vie du mouvement** - p. 25-26
  - Conseil du Secteur Mines
  - Hommages - Manif retraités



## La comète

Organe Bimestriel de la Fédération CFTC  
CHIMIE-MINES-TEXTILE-ENERGIE  
128, Avenue Jean Jaurès - 93500 PANTIN  
[contact@cftc-cmte.fr](mailto:contact@cftc-cmte.fr)

Directeur de la Publication : Francis OROSCO  
Rédaction Administration : Martine ULTSCH  
49, Rue Nicolas Colson - BP 70074  
57803 FREYMING-MERLEBACH  
☎03 87 04 49 85 - FAX : 03 87 04 55 73  
[lacometecmte@laposte.net](mailto:lacometecmte@laposte.net)  
[www.syndicat-cftc-cmte.fr](http://www.syndicat-cftc-cmte.fr)

C.P.P.A.P. : 0216 S 05940  
I.S.S.N. : 1624-9372

Prix au numéro : 1 €  
Abonnement annuel : 6 €  
de soutien : 15 €

Dépôt légal :  
4<sup>ème</sup> trimestre 2012

Imprimerie Sarregueminoise  
Chemin des Tuileries - Route de Nancy  
BP 20004 - 57211 SARREGUEMINES Cedex  
☎03 87 98 07 37



### Régime Minier

#### Le combat de la CFTC continue...!

Le 7 Août dernier, la Ministre de la Santé, Madame TOURAINE, a décidé d'instaurer un moratoire sur notre régime minier de Sécurité Sociale. A partir de cette information, il s'est dit tout et n'importe quoi, mais la réalité est tout autre. En effet, quand on lit dans le dictionnaire la signification du mot « moratoire », il s'agit d'une « décision de suspendre provisoirement l'exécution de certaines obligations ».

En fait, le périmètre du moratoire ne concerne que l'offre de soins ainsi que les personnels. Pour le reste, la vente du patrimoine immobilier continue, la gestion des centres vacances sera transférée, comme prévu par le Décret du 30 Août 2011, à l'ANGDM dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. A ce jour, la CFTC, pas plus que les autres fédérations, n'a été reçue par le Ministère de la Santé afin d'ouvrir un dialogue et une consultation sur le devenir du régime de sécurité Sociale.

Au cours du conseil du secteur mines qui s'est tenu à Carry le Rouet en présence de notre Président fédéral, Francis OROSCO, le conseil a réaffirmé ses positions sur l'avenir du régime.

Pour nous CFTC, il est important de préserver notre offre de soins et par là même les emplois qui s'y rattachent. Pour cette raison, la CFTC pense que le régime minier est tout à fait apte à continuer à gérer, au travers d'une structure nationale, nos œuvres (centres de santé, cabinets dentaires, pharmacies, Ets Sanitaires et Médico-sociaux etc...). L'implantation du régime minier dans les différentes régions est un atout supplémentaire, puisque bien souvent c'est la seule réponse aux besoins médicaux des populations, et sa disparition ne ferait qu'accroître les déserts médicaux déjà trop nombreux. De plus, aucun dépassement d'honoraires n'est appliqué dans le régime minier, ce qui est une garantie de non renoncement aux soins. Pour la CFTC, il n'est pas tolérable que des affiliés renoncent à se soigner pour des raisons financières.

La CFTC trouve cela scandaleux de la part de ces praticiens qui n'hésitent pas à réclamer sans état d'âme des sommes prohibitives à leurs patients. Pourtant les docteurs en médecine ont prêté le serment d'Hippocrate ; il serait bon que certains le relisent pour rafraîchir leur mémoire, car pendant des décennies nos affiliés n'avaient pour seul mode de paiement que des vignettes ou la carte vitale. Le régime minier est ouvert à l'ensemble de la population depuis 2005, et cela à des couples et leurs enfants qui gagnent tout juste le SMIC, pour se faire soigner.

Pour nous, mineurs CFTC, qui n'avons connus que ce régime, nous avons beaucoup de mal à accepter que soit sabordé de la sorte un si bel outil qui a fait ses preuves, qui a un système de soins de première ordre, des compétences

qui ne sont plus à démontrer, alors que dans nos bassins respectifs nous peinons à recruter des praticiens car l'avenir est incertain et les jeunes médecins préfèrent descendre au soleil.

Bien sûr, nous ne sommes pas dupes, nous savions très bien que l'on ne pourrait plus rester longtemps caisse de sécurité sociale, au regard des disparitions malheureusement naturelles de nos affiliés. Notre regretté Fernand MIERSMAN avait l'habitude de dire que nous perdions environ vingt affiliés par jour (jours de fête, dimanches, et jours Fériés compris), c'était une boutade, mais qui est encore d'actualité. On n'y peut rien, c'est la vie.

Mes Chers Amis, sachez que depuis le début de la réforme du régime minier (2004), la CFTC a toujours été présente quoi que l'on ait pu dire, que ce soit au cours des différents Conseils d'Administration de la CANSSM, des CARM, auprès des Ministères. Elle a toujours su se faire entendre par la voix de vos Administrateurs pour défendre une médecine de qualité, de proximité et la gratuité ; elle se bat pour sauver nos œuvres et par la même occasion les emplois.

La CFTC a saisi par courrier la Ministre de la Santé, Madame TOURAINE, afin qu'une réunion de travail ait lieu prochainement (voir courrier page 5).

La CFTC aura l'occasion de rappeler, lors de cet entretien, l'attachement des affiliés et de l'ensemble de la population des bassins à ce régime de Sécurité Sociale. Elle rappellera aussi les engagements pris par le groupe socialiste sous la précédente législature, réaffirmés par les candidats socialistes aux élections législatives et présidentielle, notamment : « ceux de garantir jusqu'au dernier affilié, leur régime, la gratuité des soins et la nécessité de reconnaître la spécificité de leur métier. De pérenniser le maintien des droits statutaires des personnels ». Ces engagements ont été réaffirmés par le 1<sup>er</sup> Ministre de passage en Lorraine.

La tâche est certes difficile, mais pas insurmontable. La CFTC est force de propositions et ne manque pas d'idées, tant sur la gestion de notre régime que sur son financement, car, là aussi, nous devons faire preuve de solidarité envers les plus démunis.



Les Administrateurs CFTC

### Déclaration CFTC au CA du 13.09.2012

« La Fédération CFTC-CMTE prend acte du moratoire décidé par la Ministre de la Santé, comme elle a pris acte du décret du 30 Août 2011 rédigé par le précédent gouvernement. Ce décret nous avait été imposé sans qu'une vraie consultation préalable avec les Fédérations ne soit menée. Ce mode péremptoire doit être oublié.

La CFTC demande que ce temps accordé soit mis à profit pour définir une nouvelle stratégie dans le régime des mines, tant en matière d'offre de soins dans les bassins miniers que de la gratuité des soins pour les ressortissants de ce régime, permettant ainsi la pérennité des emplois dans les différentes structures.

La CFTC demande le maintien d'une offre de soins de qualité et de proximité pour l'ensemble des populations des différents bassins miniers. Bien souvent l'offre de soins minière est la seule réponse apportée au besoin des personnes âgées dans les régions désertées par la médecine libérale. Tout en maîtrisant ses coûts, elle doit répondre aux attentes des affiliés et de ces populations en se donnant les moyens nécessaires pour y parvenir.

La CFTC demande également que les établissements sanitaires et médico-sociaux fassent partie de ce réseau "offre de soins". Si l'on peut se féliciter qu'une nouvelle réflexion soit en cours pour le régime minier, il faut cependant être prudent quant à l'avenir de nos établissements ; par exemple, l'ensemble du Bassin minier de l'Est attendait que le rapport CASTEL propose un début de solution. Qu'en est-il ? Rien, sinon que l'on refait une étude sur l'étude, tout en remettant en cause le projet médical du bassin et qu'une fois de plus la montagne a accouché d'une souris. Une fois encore, les ressortissants de ce bassin, leurs représentants ainsi que les personnels sont pris en otage. Ces personnels ne savent plus à quel saint se vouer, tant les informations qu'ils reçoivent sont contradictoires et les différences d'interprétation énormes, un jour on annonce cela et le lendemain son contraire. Le personnel est tellement déboussolé par le manque de vision et la difficulté de se projeter dans l'avenir que la situation est plus que tendue et la démotivation commence à poindre, l'inquiétude à gagner et la confiance dans l'institution s'étioler.

Le manque de volonté des tutelles à vouloir trouver une solution aux besoins sanitaires du bassin est flagrant ou alors orchestré à des fins que l'on ne veut pas imaginer.

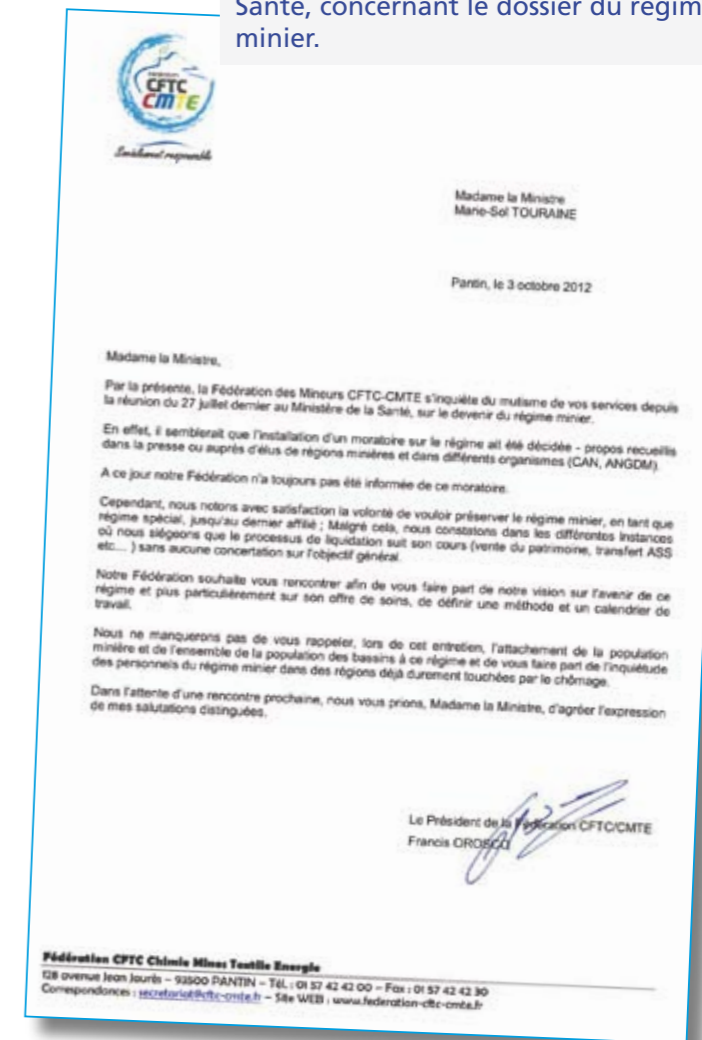
Pour qu'une offre de soins de qualité, de proximité et pérenne voit le jour, la CFTC demande que soit réexaminée en priorité, comme elle l'a déjà proposé avant la parution du décret, la possibilité d'une gestion de l'offre de soins ambulatoires et des établissements sanitaires et médico-sociaux,

au travers d'un établissement qui en assumera le fonctionnement et la gestion financière.

La CFTC demande également que soit engagée une réflexion sur la politique vacances à mener en faveur de ses ressortissants, car elle considère que cela joue un rôle social majeur et favorise le maintien à domicile de nos personnes âgées.

La CFTC développera ses revendications lors des prochaines négociations et restera vigilante autant sur le sort de ses affiliés que sur le devenir des personnels du régime minier. »

Nous publions ci-dessous, le courrier de demande d'entrevue de la CFTC-CMTE avec Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, concernant le dossier du régime minier.





## Élections professionnelles à l'ANGDM

Le 11 octobre 2012 se sont déroulées les élections des membres du comité d'entreprise et des délégués du personnel. C'était une échéance encore plus importante qu'à l'accoutumée. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> avril de cette année, les effectifs de l'Agence sont passés de 150 à 340 salariés avec le transfert de l'ASS de la CAN.

L'enjeu était donc de taille pour la CFTC, majoritaire depuis plusieurs années.

L'incertitude était de mise quant au vote de ces nouveaux électeurs, l'objectif pour la CFTC était d'atteindre les 30 - 35% et d'essayer de rester la première organisation syndicale au sein de l'Agence.

Au soir du 11 octobre, avec une participation d'environ 85%, l'objectif initial fut largement dépassé !

**Avec 49,83% des suffrages en CE et 48,07% en DP, les salariés de l'Agence ont apporté un soutien massif et renouvelé leur confiance à nos candidats !**

La CFTC est majoritaire en comité d'entreprise avec 5 élus titulaires sur 9. Nous l'emportons dans 7 collèges sur 10 (4 en CE et 3 en DP) !

Ces résultats sont les fruits d'un travail quotidien sur le terrain par l'ensemble des représentants en place. La section s'est énormément investie au niveau du transfert, de la négociation d'accords, de l'information, de la communication, de la défense des droits et des acquis, des œuvres sociales...

Depuis des mois, nos représentants ont accompagné l'ensemble des agents transférés sans clientélisme et sur tous les sujets, afin de faciliter leur intégration.

Les agents issus de la CAN en ont tenu compte au moment de faire leur choix.

Ils ont rejoint, en cela, les salariés, de plus en plus nombreux, qui nous font confiance depuis des années.

Dès aujourd'hui, à travers leurs différents mandats, les élus et représentants CFTC s'engagent à poursuivre leur investissement de chaque instant dans le respect des convictions de



chacun, dès lors qu'elles suivent le même but : les attentes, les intérêts et les besoins de quelque personnel que ce soit.

De nombreux chantiers devront être menés à bien et notamment : la pérennisation de tous les emplois, la finalisation de l'intégration des personnels transférés, la négociation d'une politique salariale plus conséquente et plus juste.



La CFTC y prendra toute sa part avec détermination.

**Hervé FLUET**

**Les élus**

**Comité d'entreprise :**  
Joane CANIVET, Catherine CRESPEL, Aline DEMARLE, Véronique DUFRESNE, Hélène SCHREINER, Corinne STASSIEVITCH, Thierry DELACROIX, Hervé FLUET, Bertrand LAGACHE, Michel SPAETER

**Délégués du personnel :**  
Fabienne BEN MOHAMED, Joane CANIVET, Christy MEJEAN, Anne Marie PERU, Valérie SPITALER, Corinne STASSIEVITCH, Hervé FLUET, Michel SPAETER

Organisation syndicale	Titulaires CE	Suppléants CE	Titulaires DP	Suppléants DP
CFTC	49,83%	48,07%	48,07%	46,29%
CFDT	28,03%	31,58%	29,12%	33,57%
CFE CGC	5,19%	4,56%	4,91%	4,59%
CGT	10,73%	10,88%	11,58%	11,31%
FO	6,23%	4,91%	6,32%	4,24%
TOTAUX	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

AVEC LA MUTUELLE SANTÉ MACIF  
BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES LES PLUS UTILES AU PRIX LE PLUS JUSTE



★ BETC EURO RSCG - RCS Paris B 429 688 485 - 09/2012



Le contrat Pleine santé Macif est un contrat collectif souscrit par la Macif et assuré par Macif-Mutualité ou SMIP, mutuelles régies par le Livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2-4, rue Pied-de-Fond - 79000 Niort.



LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE



## Conférence environnementale vers une transition énergétique

Le Président de la République, lors de son discours d'ouverture de la Conférence, a fixé les grandes lignes d'une transition écologique, dont une transition énergétique menant la France dans les 30 à 50 prochaines années vers une évolution notable de son mix énergétique. Partant des engagements pris par la France dans le cadre «du paquet énergie climat», le Président s'est engagé à respecter le 20-20-20 et même à aller plus loin : - 60% à l'horizon 2040. Il souhaite faire de la lutte contre le réchauffement climatique «un nouveau modèle de croissance, à la fois intelligent, durable, et solidaire».

Une stratégie fondée sur deux principes « l'efficacité énergétique et la priorité donnée aux énergies renouvelables. D'ores et déjà, il annonce que la part du nucléaire sera ramenée de 75 à 50% à l'horizon 2025. La fermeture de Fessenheim fin 2016 est pour lui «une opportunité» - «faire un exemple de démantèlement alors même que de nombreuses centrales dans le monde arriveront en fin de vie dans les années qui viennent» - «c'est une opportunité pour notre industrie qui saura démontrer son excellence».

### Sur les ENR (énergies renouvelables)

Il se dit conscient de la fragilité du secteur et propose 3 axes :

- Clarification des règles administratives,
- Stabilité des aides et du système de rachat,
- Soutien à l'innovation.

Il annonce de nouveaux appels d'offres sur l'éolien en mer et pour le solaire sur les grandes installations.

Un plan de rénovation des 4 millions de logements les plus énergivores à raison d'un million de logements par an.

### Sur l'efficacité énergétique

Pour favoriser la rénovation en mobilisant plus de moyens : le doublement du Livret A et du Livret Développement Durable.

La stabilité énergétique passe par des économies d'énergie (logement, mobilité...) « elle exige de repenser l'organisation des villes, de nos manières de consommer, de nous déplacer, de produire ».

En s'agissant des hydrocarbures non-conventionnels (gaz de schiste), il annonce le rejet des 7 demandes de permis d'exploitation déposées auprès de l'Etat. Il refuse toute exploitation et exploration des hydrocarbures non-conventionnels durant son quinquennat par fracturation hydraulique (seule technique connue à ce jour).

La Fédération CFTC-CMTE salue le discours du Président de la République à l'occasion de la CETE.

La CFTC soutient pleinement les mesures permettant à la France de s'inscrire de nouveau dans une politique environnementale déterminée, volontariste et lucide.

Les précisions apportées par François HOLLANDE sur la politique énergétique en matière d'énergies nucléaire et alternatives nous apparaissent assises sur des considérations réalistes, préservant le tissu industriel et les atouts de notre pays.

Cependant, la CFTC s'interroge sur les priorités du gouvernement au regard notamment d'énergies alternatives (éolien, photovoltaïque...) pour les rendre mature et pour rendre le réseau compatible. C'est à ces conditions que la sobriété et l'efficacité énergétique seront au rendez-vous.

D'une manière générale, l'ensemble des mesures sur la transition énergétique, la bio diversité et sur les risques sanitaires environnementaux seront très coûteuses et une clarification en matière financière s'impose.

Enfin, la CFTC considère que seul un consensus très large recueilli auprès de nos concitoyens permettra de modifier les comportements et la culture de notre pays sur la transition écologique.

La recherche d'un compromis a minima conduira à n'en pas douter à un échec de plus comme pour le Grenelle de l'Environnement.

### Débat sur la transition énergétique

La feuille de route du gouvernement précise la méthode retenue lors de la conférence :

- Une campagne d'information au travers des médias nationaux et régionaux en novembre et décembre 2012. Cette phase se veut informative et pédagogique, fixant aussi les enjeux du débat.

1. L'efficacité énergétique et la sobriété,
2. Quel mix énergétique en 2025, quels scénarii possibles 2030-2050
3. Quel choix en matière de renouvelable et les développements afférents
4. Quels coûts et quel financement pour cette transition énergétique.

- De Janvier à Avril 2013, une phase de débat grand public à la maille régionale et sous le pilotage des Conseils Régionaux.

En Mai 2013, une phase de synthèse nationale et d'élaboration des recommandations qui débouchera sur un projet de Loi de programmation au deuxième semestre 2013.

Ce débat national, la CFTC le réclame depuis de nombreuses années. L'ensemble des sujets traités doit être regardé sous différents angles.

Le premier, avoir une volonté de construire une réelle traçabilité sociale et environnementale à l'usage des citoyens, des consommateurs, des entreprises.

Le deuxième, que cela ne soit pas seulement un débat franco-français mais que nous élargissions notre vision en prenant en compte l'Europe et les réglementations européennes.

La CFTC rappelle l'intérêt d'un marché intérieur de l'énergie sur le modèle de la CECA ou de la PAC.

Le troisième est l'emploi. Le sommet social des 9 et 10 juillet est, pour nous, lié à cette conférence environnementale. Les sujets sont transverses et l'emploi doit être une priorité.

La transition énergétique, c'est aussi s'intéresser fortement à la problématique de la R&D et des moyens associés. Cela passe par un soutien public et un encouragement fort des investissements privés.



Les énergies fossiles posent aujourd'hui problème : que ce soit au niveau du tarif comme au niveau des rejets carbonés, l'avenir ne doit pas nous faire oublier les salariés qui aujourd'hui dans les raffineries ou ailleurs risquent de payer de leur emploi cette transition. Il nous appartient d'être vigilant et actif sur ces sujets.

Le passage du nucléaire de 75% à 50% à l'horizon 2025 n'est pas un problème en soi à partir du moment où l'on crée les conditions de cette évolution et où l'on tient un langage de vérité. Que Fessenheim serve de laboratoire au démantèlement et que, fort de cette expérience, nous soyons au point sur ce savoir faire, nous paraît plutôt une bonne chose. Après tout, notre capacité à déconstruire est aussi un argument pour construire une nouvelle génération de réacteurs.

Un seul dogme a toujours animé la CFTC «la recherche du bien commun». Les choix, les propositions, les évolutions, doivent être au service de tous et motivés par l'avenir que nous voulons offrir aux générations futures. Notre approche de la transition énergétique se doit d'être sans tabou, mais elle se doit aussi de respecter les principes de précaution sociale, sociétale et environnementale.

Dominique VILLERS

Olivier PAULET



## Accords conventionnels

### Adéis, 1<sup>er</sup> groupement paritaire de prévoyance dédié aux branches professionnelles

**D**ésormais, les branches vont pouvoir compter sur un partenaire unique spécialisé permettant parfaitement d'appréhender l'ensemble du champ de la protection sociale : prévoyance, santé, épargne retraite et salariale, dépendance.

Structuré autour d'une mise en commun de moyens, Adéis s'impose d'emblée sur le territoire de la protection sociale des branches professionnelles avec un positionnement inédit : le premier groupement paritaire de prévoyance entièrement consacré à cette activité. Convergence parfaitement ciblée des ressources spécialisées d'Apicil prévoyance, d'Aprionis prévoyance, de la

CIPREV, du GNP, de l'IPSEC, de Novalis prévoyance et de Vauban Humanis prévoyance, ce nouvel acteur apparaît d'ores et déjà comme un des leaders du marché avec 61 branches professionnelles suivies. Son credo est simple : accompagner celles-ci pour leur permettre de disposer de la couverture sociale la plus adaptée à leurs spécificités. Pour y parvenir, Adéis s'appuie sur

une double spécialisation : une démarche uniquement focalisée sur les accords collectifs, et une connaissance précise des différents secteurs d'activité. La première est bien évidemment héritée de la culture paritaire de chacun de ses membres fondateurs, apportant l'assurance de bien maîtriser tous les paramètres de l'univers conventionnel. La seconde est directement liée à son organisation interne autour de 3 secteurs permettant de parfaitement appréhender les particularités de chaque activité.

#### 3 secteurs pour une proximité maximale

Toute branche professionnelle connaît ses propres spéci-

ficités, ses attentes liées à son environnement, à sa réglementation. C'est pourquoi une connaissance précise de l'univers de chacune est indispensable pour lui garantir une solution véritablement sur mesure. Pour cela, l'activité d'Adéis est organisée autour de 3 grands secteurs :

- l'agriculture, les industries et le transport

- l'économie sociale, le médico-social et l'enseignement

- le commerce et les services

Ainsi, quels que soient les métiers concernés, les représentants des branches professionnelles sont assurés d'avoir systématiquement un interlocuteur parfaitement habitué à leur univers. Un interlocuteur unique pour l'ensemble des requêtes, tout comme un seul centre de gestion par convention collective afin de garantir performance et régularité. Fort de toutes ces particularités, Adéis peut légitimement afficher son ambition : devenir le référent des branches professionnelles en matière de protection sociale.

### 3 questions à Jérôme Bonizec, directeur du développement

de chaque branche, celui de nos membres qui garantit la meilleure solution d'un point de vue opérationnel : capacité à organiser la plus large mutualisation, services de gestion adaptés aux spécificités du secteur, connaissance de la profession concernée...

#### Du point de vue des entreprises et des salariés sur le terrain, y a-t-il des changements ?

La mise en place d'Adéis n'engendre aucune complexité pour les entreprises et les salariés qui ne connaîtront pas directement notre groupement. Leur seul interlocuteur reste l'organisme assureur désigné, parmi les membres d'Adéis, pour gérer le dispositif de la branche.

#### ADÉIS EN CHIFFRES

- 61 branches professionnelles suivies
- 280 M€ de cotisations en prévoyance et santé
- 960 000 salariés couverts

Publi-information



29 boulevard Edgar Quinet 75014 Paris • Tél. 01 43 55 49 49  
www.adéis-branches.fr

## Dépendance / MUTEX

### La dépendance des personnes âgées : un défi médical et social

D'ici une quinzaine d'années, le vieillissement de la population française conduira à une forte augmentation du nombre et du coût de prise en charge des personnes âgées dépendantes. L'allongement de l'espérance de vie représente un progrès et une chance, mais constitue aussi un défi majeur : il est en effet nécessaire d'adapter la société française à cette « révolution de l'âge ».

Pour rappel, la dépendance, ou perte d'autonomie, est définie comme la situation des personnes qui, nonobstant les soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie (manger, se laver, s'habiller, se déplacer, etc.) ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en supposant une stabilité de la durée de vie moyenne en dépendance, plus de 1,2 million de personnes seront ainsi dépendantes en 2040, contre 800 000 en 2005 (+50%). Outre cette forte progression du nombre de personnes à aider, le coût de la prise en charge est appelé à s'accroître, du fait de facteurs prévisibles, comme la diversification des prestations demandées, le renforcement des normes de sécurité et de qualité à respecter, les revalorisations des salaires et l'augmentation du niveau de qualification des personnels intervenants.

La perte d'autonomie est une situation lourde ne concernant pas seulement la personne atteinte, mais aussi son entourage (conjoint, enfants, parents). Elle a donc un impact important sur toute la famille tant au niveau de l'implication des proches que du coût financier qu'elle représente.

Ce coût est souvent très élevé. Au-delà de l'entraide naturelle au sein d'une famille, l'entourage doit en assumer les conséquences financières : environ 1 800 euros/mois en moyenne pour le maintien à domicile et environ 2 300 euros/mois pour l'hébergement dans un établissement adapté.

Le financement de la dépendance : deux schémas se dessinent

Le financement de la dépendance est un défi majeur en débat actuellement. Un premier schéma propose :

- la généralisation de la couverture des Français par une assurance privée, ainsi que l'intégration d'une garantie dépendance dans les contrats des complémentaires santé,
- de rendre obligatoire, dès l'âge de 50 ans, la souscription d'une assurance perte d'autonomie liée à l'âge,



Ce schéma de financement ne fait cependant pas l'unanimité. Certains acteurs, dont la mutualité, formulent des propositions dessinant un autre modèle, misant essentiellement sur un socle public adossé à l'intervention de systèmes complémentaires proposant des services associés.

### Mutex et la dépendance

Au delà des garanties qu'elle peut proposer, MUTEX a décidé de s'engager aux côtés de la Croix-Rouge française dans le développement d'un réseau de haltes-répît/détente Alzheimer.

Une halte répît / détente Alzheimer est un espace d'accueil de la Croix-Rouge française géré par des bénévoles. Ouverte une ou plusieurs demi-journées par semaine, elle reçoit des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. La halte répît / détente est un espace chaleureux où les accueillis peuvent avoir des activités adaptées à la pathologie d'Alzheimer telles que des jeux mettant en avant la perception sensorielle ou le travail sur la motricité.

Si les besoins des aidants vivant aux côtés de personnes malades varient en fonction de l'environnement social et familial, des conditions de vie, de l'évolution de la maladie, certaines demandes restent communes : accompagner quotidiennement un proche atteint de la maladie d'Alzheimer peut en effet devenir une charge lourde. Les haltes-répît/détente Alzheimer offrent à l'aidant un temps de répît lui permettant de bénéficier de temps libre, une ou plusieurs fois par semaine, mais aussi un temps d'écoute pour qu'il puisse s'exprimer et échanger sur les difficultés face à la maladie et ainsi conserver un lien social souvent fragilisé par l'apparition et l'évolution de la maladie d'un proche.

Pour MUTEX, qui porte les valeurs de solidarité de la Mutualité Française, il est naturel d'être directement concerné par ce grave problème de société. Cela fait plus de 20 ans que MUTEX se préoccupe de prévenir les conséquences de la dépendance.

Aujourd'hui, devant l'accroissement du nombre de personnes touchées par la maladie, MUTEX renouvelle aussi son engagement de solidarité auprès de la Croix-Rouge française.

Mutex développe également une gamme de produits individuels et collectifs pour aider à faire face à la perte d'autonomie. Sur le territoire, les mutuelles membres de Mutex apportent leur compétence et leur savoir faire par la mise à disposition de réseau de services d'aide et de maintien à domicile, de journées d'information, de formations adaptées et d'aide aux associations.

Dernièrement, l'offre Mutex vient d'être retenue par la mutuelle UNEO pour couvrir ses 900 000 bénéficiaires.



#### Qu'est-ce qui fait d'Adéis un acteur unique ?

Adéis se démarque en étant le seul groupement paritaire exclusivement dédié à la protection sociale des branches professionnelles.

#### Comment cela se traduit-il plus précisément ?

L'organisation du groupement Adéis nous permet de choisir, dans l'intérêt



## Est-ce raisonnable ?

« Il faut exiger de chacun ce que chacun peut donner, reprit le roi. L'autorité repose d'abord sur la raison. Si tu ordonnes à ton peuple d'aller se jeter à la mer, il fera la révolution. J'ai le droit d'exiger l'obéissance parce que mes ordres sont raisonnables ».

Saint Exupéry



Alors la récession pour les grecs est-elle raisonnable ?

Alors la diminution des pensions de retraites pour les espagnols est-elle raisonnable ?

Alors les délocalisations des emplois en Europe sont-elles raisonnables ?

Alors les plans sociaux en France sont-ils raisonnables ?

Alors les suppressions d'emplois dans l'industrie pharmaceutiques sont-elles raisonnables ?

Alors le prix du litre d'essence est-il raisonnable ?

Alors sacrifier les services publics est-ce raisonnable ?

Alors les prix des logements sont-ils raisonnables ?

Alors le niveau du chômage des jeunes est-il raisonnable ?

Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive mais montre à quel point le niveau d'acceptabilité des populations est fragile et que le risque d'une explosion sociale déjà visible dans certains pays est grand.

Chacun doit méditer cette citation d'Antoine de Saint Exupéry, issue de son célèbre livre «le petit prince» dédié à la jeunesse, et agir pour inverser les effets dévastateurs de la crise économique que traverse le monde. Il faut imaginer des solutions plus acceptables pour les peuples avant qu'il ne soit trop tard.

Et comme le disait Albert Einstein : « On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré ».

Dominique VILLERS

## La pensée du jour

Ça fait beaucoup marrer les gens de voir qu'on peut se moquer de la politique, alors que, dans l'ensemble, c'est surtout la politique qui se moque de nous.

Coluche

## Brève

Depuis le congrès de la Rochelle, l'équipe fédérale s'est attelée à mettre en conformité notre Fédération, en application de la loi de démocratie sociale de 2008 sur la transparence financière, et d'obtenir la validation de nos comptes par un expert-comptable.

Je suis heureux de vous annoncer que notre Fédération CFTC-CMTE a obtenu la certification de ses comptes 2011 et ce sans réserve ni observation. Le document est consultable en ligne sur le Journal Officiel.

Encore un nouveau pas de franchi pour l'avenir.

Francis OROSCO  
Président fédéral

## Les changements au 1<sup>er</sup> octobre...



**Plafonds du livret A et LDD, tarifs du gaz, forfaits des dépannages sur autoroutes, prix du tabac, sortie de territoire des mineurs, contrôle technique des ascenseurs, congé parental des fonctionnaires, tout ce qui change au 1<sup>er</sup> octobre...**

### Relèvement des plafonds du livret A et du livret de développement durable (LDD)

Le plafond du livret A a augmenté de 25 % passant de 15.300 à 19.125 euros. Celui du LDD a été doublé passant de 6.000 à 12.000 euros.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les établissements bancaires vérifieront avant toute ouverture de livret A, que leurs clients n'en détiennent pas déjà un autre.

### Augmentation des tarifs du gaz

Les tarifs du gaz augmentent de 2% dès le 29 septembre, malgré un nouveau désaccord entre le gouvernement et le gendarme du secteur, qui estime qu'ils auraient dû progresser de 6,1%, ouvrant la voie à un probable nouveau recours du groupe gazier GDF Suez ou de ses concurrents. Les nouveaux barèmes publiés au Journal officiel confirment la décision annoncée par le gouvernement Ayrault de limiter la hausse du gaz à 2% pour les particuliers et les petits professionnels, sans respecter les textes officiels qui prévoient que les tarifs de GDF Suez reflètent ses coûts d'approvisionnement et d'acheminement. En vertu de ces règles, GDF Suez avait demandé une augmentation d'environ 7%.

### Hausse des forfaits des dépannages sur autoroutes

De nouveaux tarifs de dépannage sur autoroutes et voies express sont applicables à la suite de la publication d'un arrêté au Journal officiel du dimanche 30 septembre 2012.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2012, le prix forfaitaire des opérations de dépannage par un garagiste agréé est de 119,75 euros (contre 117 euros auparavant) pour les véhicules d'un poids total inférieur à 3,5 tonnes. À noter que pour les véhicules dont le poids est inférieur ou égal à 1,8 tonne, ce prix forfaitaire peut concerner différents types d'intervention (dépannage sur place, dépannage sur une aire de repos ou de service après remorquage, remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur, remorquage en un lieu choisi par l'automobiliste à moins de 5 kilomètres de la sortie de l'autoroute ou de la voie express). En cas de remorquage de véhicules dont le poids total est supérieur à 1,8 tonne et inférieur ou égal à

3,5 tonnes, ce prix forfaitaire est porté à 148 euros (contre 144,50 euros auparavant).

Ces prix sont majorés de 50 % pour les appels effectués entre 18 heures et 8 heures, ainsi que pour les appels effectués les samedis, dimanches et jours fériés.

### Augmentation du prix du tabac

Les prix du tabac augmentent en moyenne de 40 centimes par paquet de cigarettes.

Il n'y aura pas un paquet de cigarettes à moins de 6,10 € et les marques les plus vendues seront à 6,60 €. Le ministre du Budget a homologué mi-septembre une augmentation de prix de 40 centimes, réactivant l'inquiétude des buralistes, dans un marché en baisse. Si la hausse des prix du tabac était prévue par l'ancien gouvernement et confirmée par le nouveau, l'augmentation arrondie à 40 centimes par paquet va au-delà des 6% annoncés. Les marques les moins chères passeront de 5,70 à 6,10 €, soit une hausse de 7%. Pour les marques les plus chères, actuellement à 6,20 euros et bientôt à 6,60 euros, la hausse est de 6,5%. Cette augmentation est la plus importante depuis 2003/2004, période durant laquelle plusieurs hausses successives, décidées au nom de la politique de santé publique, s'étaient traduites par un renchérissement du paquet d'environ 40%.

### Sortie de territoire des mineurs

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, un certain nombre de dispositions concernant l'interdiction pour les mineurs de sortie du territoire français sans l'autorisation des deux parents entrent en vigueur. Un décret a été publié en ce sens au Journal officiel du mardi 11 septembre 2012.

### Contrôle technique des ascenseurs

Les propriétaires d'ascenseurs doivent maintenir le niveau de sécurité des installations par une vérification régulière de l'état du matériel en faisant réaliser un contrôle technique et en les soumettant à une obligation d'entretien. Un arrêté met à jour les dispositions concernant les contrôles techniques à réaliser à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

### Congé parental : de nouveaux droits pour les parents fonctionnaires

Les deux parents fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique peuvent prendre un congé parental en même temps pour un même enfant.

Source : service-public.fr



## Le POUR ou CONTRE

### Êtes-vous pour ou contre la dépénali- sation du cannabis ?

Pour répondre à la question, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [lacometecmte@laposte.net](mailto:lacometecmte@laposte.net) en précisant en objet «le pour ou contre de la Comète n°59».

Les résultats seront publiés dans le prochain numéro.



Les résultats de la question du n°58 : « Êtes-vous pour ou contre le mariage gay ? »

**POUR : 15 % CONTRE : 85 %**

Jean-Jacques,  
Je suis contre le mariage entre individus de même sexe ! Pour autant je ne suis pas homophobe, chacun choisit sa sexualité. Mais tout comme la CFTC, je défends les valeurs fondamentales de la famille, qui sous-entend, un homme, une femme et des enfants !!

Hélène,  
Je suis pour, dans la mesure où le mariage donne aux couples homosexuels les mêmes droits au niveau fiscal, successoral, et pension de réversion qu'un couple hétéro. C'est une question d'équité.

Sylvie,  
Je suis formellement contre. Il faut garder une morale, un fil conducteur, une famille se compose d'un homme d'une femme et de leurs enfants !!

Gilbert,  
Mon éducation voudrait que je sois plutôt contre, mais dans un monde et une société en évolution de mœurs, je me dis que chacun est libre de déterminer son orientation affective et que s'il s'agit vraiment d'amour... Pourquoi pas en terme «civil» ?  
Dans l'incertitude j'émettrai un avis réservé.

## L'avis des nôtres

### Réaction suite à la Conférence environnementale

#### Premières annonces, premières réactions

Le débat national sur la «transition énergétique» ne fait que démarrer, même si de premiers arbitrages ont déjà eu lieu à l'occasion de la Conférence environnementale, les 14 et 15 septembre, à laquelle participait la CFTC.

L'annonce de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim en 2016, promesse de campagne de François HOLLANDE, était attendue. La CFTC veillera à ce que cette fermeture ne se fasse pas au détriment de l'emploi, comme s'y est engagé le gouvernement, et à ce que l'avance technologique de la France, notamment en matière de démantèlement, soit maintenue pour pouvoir ensuite l'exporter.

L'interdiction faite à la prospection et à l'extraction des gaz de schiste, au nom du principe de précaution, est également une bonne nouvelle pour la CFTC. Le temps de réaliser des études complémentaires prouvant que cette activité n'est nuisible ni à la santé des salariés, ni à celle des riverains et des consommateurs.

Enfin, l'obligation, pour une entreprise ou une administration, de réaliser un reporting RSE (destiné à mesurer et à évaluer ses impacts environnementaux, sociaux et sociétaux) va être élargie. Jusqu'à présent, seules les entreprises cotées y étaient assujetties, ce que dénonçait la CFTC.

D'autres sujets sont toujours en débat, comme la fiscalité environnementale et les financements innovants.

Sur le sujet, la CFTC plaide pour une réforme fiscale d'ensemble qui intègre l'environnement. Elle s'oppose à ce que le financement de la protection sociale repose sur une taxe environnementale. Une option que semblent pourtant privilégier le gouvernement et le patronat.

Le débat national sur la «transition énergétique» va se poursuivre durant les six prochains mois. Tous les acteurs ayant participé à la Conférence environnementale seront consultés, ainsi que l'ensemble des concitoyens. Mais le cadre reste encore à définir.

Hélène FOUCTEAU  
Rédactrice en Chef  
La Lettre confédérale  
CFTC

## L'avis des autres

### Le retour des Mines en France...?

Arnaud MONTEBOURG, Ministre du redressement productif, est favorable au retour des mines en France.

« *L'exploitation minière n'est pas à l'image de celle véhiculée par la première révolution industrielle dans notre imaginaire, mais représente une forme de technologie moderne nouvelle à taille humaine* ».

#### La France doit « redevenir un pays minier » !

Présent à un colloque sur les métaux stratégiques, Arnaud MONTEBOURG s'est montré clair sur son ambition, expliquant qu'il doit être possible de « développer de nouveaux projets miniers en France », et pas seulement en outre-mer, où des mines d'or et de nickel sont exploitées en Guyane et en Nouvelle-Calédonie respectivement. Le Ministre du Redressement productif prouve ainsi qu'il est favorable à l'exploitation de toutes les ressources du sous-sol français.

L'objectif n'est pas de rouvrir les vieilles mines de charbon, qui ne seraient plus rentables aujourd'hui. Le sous-sol français possède cependant suffisamment de richesses – en or, tungstène, antimoine ou terres rares – justifiant d'une exploitation économique.

Ce renouveau minier passe également par une évolution des outils, notamment juridiques, à la disposition des différents acteurs. C'est le cas du Code minier, qui fait l'objet d'un projet de réforme. « Il faut revoir le partage de la valeur minière entre les différentes parties prenantes : Etat, collectivités locales et entreprises ». La finalisation de ce nouveau code, réalisé sous l'égide du ministère de l'écologie, est attendue pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.

Source : Figaro





# SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

## Votez pour le Syndicat CFTC

du 28 Novembre  
au 12 Décembre 2012



ASS Communication 05 65 14 01 82





## industriALL Un long combat

**Un long combat a permis aux familles des démolisseurs de navire à Alang d'être dédommagées durablement**

Le 11 octobre 2012

Un combat de trois ans de IndustriALL et ses affiliés en Inde a permis aux familles des démolisseurs

de navires décédés d'obtenir un dédommagement, et de renforcer le syndicat sur les chantiers de démolition des navires à Alang.

Quand le projet de syndicalisation dans l'industrie de démolition des navires a vu le jour en 2003, sous la direction de l'une des organisations fondatrices de IndustriALL (la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie), personne n'ignorait parmi les gens du lieu que chaque fois qu'un démolisseur de navires trouvait la mort dans un accident du travail, son corps était jeté à la mer sans cérémonie. Comme la plupart des travailleurs étaient des migrants qui n'étaient pas enregistrés, personne ne prenait la peine de poser des questions, de rechercher la famille ou de faire des démarches contre l'employeur. Telle était la situation avant que les travailleurs aient un syndicat.

Dans la vidéo "Into the Graveyard" (dans le cimetière) réalisée en 2010 par l'affilié de IndustriALL chargé du projet, le syndicat Mumbai Port Trust & Dock & General Workers Union, Vidyadhar Rane, secrétaire général du syndicat des démolisseurs de navires raconte l'histoire poignante de six travailleurs tués en août 2009 lors d'un accident du travail survenu sur le chantier de démolition des navires à Alang. Deux travailleurs venaient de Uttar Pradesh, la famille des quatre autres habitait Piperla Village à Gujarat, situé à 3 km du chantier.

Le syndicat, l'association de recyclage de navires de Alang Soshiya et des industries diverses (ASSRGWA), a porté l'affaire au plus haut niveau des instances judiciaires, et demandé l'ouverture d'une enquête spéciale, ce qui a permis d'obtenir pour la première fois dans l'histoire à Alang, un dédommagement financier pour les 6 travailleurs décédés. Cela a demandé au syndicat 3 années de ténacité et un engagement inébranlable pour obtenir finalement, en septembre 2012, une pension mensuelle de la caisse de prévoyance pour les veuves et pour la famille des travailleurs de Piperla Village.

La semaine dernière, le 3 octobre, une délégation syndicale de Alang et de Mumbai en Inde, des bureaux central et régional de IndustriALL et de Bondgenoten/FNV Mondiaal aux Pays-Bas, a rencontré les familles des travailleurs décédés en août 2009 sur le chantier de démolition des navires, pour leur remettre les précieux documents qui les habilite à toucher une pension.



La délégation syndicale internationale venait directement de la réunion d'évaluation et de planification de projet de IndustriALL, qui avait eu lieu dans les environs à Bhavnagar, les 3 et 4 octobre. La réunion a examiné les recommandations présentées par un évaluateur extérieur pour le FNV Mondiaal et sur la possibilité de continuer à soutenir l'opération de syndicalisation à Alang.

Le syndicat des démolisseurs de navires à Alang a maintenant environ 10.000 membres sur une main-d'œuvre totale de 40.000 à 50.000 travailleurs, et le syndicat de Mumbai a plus de 3.500 membres. Le syndicat s'est développé chaque année et a obtenu des résultats importants pour les travailleurs, parmi lesquels :

- la reconnaissance de la démolition des navires en tant qu'industrie programmée, permettant ainsi à la main-d'œuvre d'exiger un salaire minimum,
- un accès à l'eau potable sur les chantiers,
- la fourniture d'équipement de protection individuelle,
- l'assurance d'un dédommagement, de prestations de sécurité sociale et d'une pension pour les familles dans la mesure du possible.

L'un des principaux défis encore devant nous concerne la façon de créer une structure tripartite permettant d'engager un dialogue social, afin d'améliorer les conditions générales de travail sur les chantiers de démolition des navires. À Alang, où les employeurs de démolition de navires louent chacun leurs lots qui peuvent donner du travail à 50 et jusqu'à 2.000 travailleurs, embauchés par quelque 182 entrepreneurs qui fournissent une main-d'œuvre bon marché, le syndicat doit actuellement se battre cas par cas, lot par lot, sans pouvoir négocier collectivement une amélioration générale des horribles conditions de travail sur le chantier.

**Et comme le mentionne Vidyadhar Rane :**

« L'un des principaux résultats, c'est que la majorité



*des participants à cette réunion est maintenant composée de démolisseurs de navires de Alang et de Mumbai, qui sont venus discuter ensemble de leur situation, et prévoient de renforcer leur syndicat pour défendre leurs droits. »*

Pour la toute première fois, la réunion était heureuse d'accueillir deux jeunes travailleuses qui ont informé le syndicat des conditions de travail encore plus précaires de 1.500 à 2.000 femmes qui travaillent sur les chantiers, et demandé le soutien du syndicat pour obtenir une égalité de rémunération, une sécurité d'emploi et des équipements de protection.

Il a fallu constater tristement que malgré toutes les bonnes nouvelles concernant le développement du syndicat et les progrès réalisés pour bénéficier de prestations, **la mort de 6 jeunes travailleurs survenue le 6 octobre 2012** a permis de rappeler aux autorités les terribles conditions auxquelles les travailleurs sont toujours confrontés en dépit des meilleurs efforts du syndicat.

## Nouvelle victoire du SME Mexicain !

Le 11 octobre 2012

Un tribunal a jugé non valable la résiliation des contrats d'emploi des travailleurs et travailleuses de l'électricité, et confirmé leur nouvel employeur comme étant la commission fédérale mexicaine de l'électricité (CFE).

Le 11 octobre marque les trois années qui se sont écoulées depuis la tentative du gouvernement de briser le syndicat mexicain des travailleurs de l'électricité (Sindicato de Electricistas de México, SME) par un dépôt de bilan de l'entreprise d'État Luz y Fuerza qui fournissait Mexico en électricité, et par un transfert de ses fonctions à la CFE, mettant ainsi la main-d'œuvre au chômage. Au nom de ses membres, le SME s'est adressé aux tribunaux pour obtenir une protection (amparo directo 1337/2010) contre la résiliation des contrats d'emploi par le service de l'administration et du transfert des biens du gouvernement (Servicio de Administración y Enajenación de Bienes, SAE).

Le second collège du premier tribunal itinérant du travail a approuvé la demande et jugé non valable la résiliation des contrats d'emploi des travailleurs et travailleuses de l'électricité, et confirmé leur nouvel employeur comme étant la CFE.



"Nous célébrerons cela à notre assemblée générale", a déclaré Martín Esparza Flores, secrétaire général

IndustriALL est scandalisé par cette perte tragique de vies humaines et soutient fermement la plainte présentée par ASSRGWA aux autorités concernées, notamment aux autorités portuaires, aux inspecteurs du travail et au commissaire adjoint du Travail, en demandant l'ouverture d'une enquête spéciale sur l'accident. IndustriALL continuera de contrôler de près et de coordonner avec son affilié toute action future jugée nécessaire.



du SME, en quittant le Ministère de l'Intérieur après une réunion avec Obdulio Ávila et des responsables de la SAE.

« Nous avons poursuivi ce combat pour défendre l'organisation syndicale et les clauses contenues dans notre convention collective, et pour continuer de défendre l'industrie électrique et retrouver nos emplois », a déclaré le dirigeant des travailleurs et travailleuses de l'électricité.

Carlos de Buen, le juriste représentant le SME, a expliqué que le conseil fédéral de conciliation et d'arbitrage (JFCA) devrait publier maintenant une nouvelle décision conforme au jugement du tribunal, réformant ainsi son jugement précédent sur l'abrogation des contrats d'emploi des travailleurs et travailleuses.

Il a ajouté que la CFE devait réintégrer les 16.599 travailleurs et travailleuses qui n'ont pas touché de salaire, en leur versant les arriérés de salaire et les prestations de retraite aux salariés qui ont atteint l'âge de la retraite au cours des trois années du conflit.

Les juristes et les responsables chargés des questions juridiques donneront des explications aux travailleurs et travailleuses sur le jugement à une assemblée générale extraordinaire du syndicat qui se tiendra au Monument de la Révolution le jeudi 11 octobre.

Le SME estime que ce résultat est une « récompense pour avoir défendu les droits des travailleurs et travailleuses ».



# Europe international



## Le Canada inverse le cours de l'amiante

Le 21 septembre 2012

Dans un rebondissement important, le ministre canadien de l'Industrie, Christian Paradis,

a annoncé le 14 septembre que le Canada allait mettre fin à ses tentatives d'empêcher l'inscription du chrysotile sur la liste des substances dangereuses dans le cadre de la Convention de Rotterdam. Il s'agit peut être d'un tournant décisif dans les efforts réalisés au plan international pour interdire l'amiante.

Pendant des années, le Canada a été l'autorité « scientifique » et politique des autres pays exportateurs d'amiante. Dans le cadre de l'Institut de l'amiante, maintenant défunt (devenu ensuite l'Institut du chrysotile) le Canada était le plus grand producteur « d'études » faussement scientifiques qui prétendaient prouver que l'amiante était un matériau sûr. Le Canada s'est fréquemment efforcé d'empêcher l'interdiction ou même une réglementation efficace de l'amiante au niveau international.

La décision du Canada résulte d'un changement dans les réalités politiques. Le nouveau gouvernement québécois a indiqué qu'il préférerait dépenser de l'argent sur des projets de diversification industrielle pour les communautés qui dépendaient auparavant de l'amiante, avec un programme de transition juste pour les anciens mineurs, plutôt que de tenter de soutenir une industrie moribonde avec des prêts et des subventions. Face à cette réalité, le gouvernement fédéral n'avait d'autre choix que d'arrêter de soutenir cette industrie.

Les non-Canadiens peuvent se demander pourquoi cette industrie moribonde exerçait une telle influence, mais au Canada l'amiante n'est pas seulement une autre industrie, c'est une icône. L'amiante représente une part de l'histoire culturelle et de la mythologie du mouvement ouvrier dans la province de Québec et au Canada. Peu de dirigeants ouvriers ont osé critiquer cette industrie qui remonte à la naissance du mouvement ouvrier au Québec. Le Québec garde toujours en mémoire la grève violente de 1949 dans l'amiante, tel un symbole des luttes des travailleurs et travailleuses francophones contre les patrons anglophones absents des sites de production, et a été de ce fait l'un des premiers moments critiques de la « révolution tranquille » au Québec.

C'est l'une des premières grèves au Canada dans laquelle les problèmes de santé et de sécurité ont joué un rôle-clé. Au cours de cette grève, beaucoup de futurs dirigeants canadiens ont forgé leurs idées et attitudes sociales – notamment un jeune journaliste qui couvrait la grève, Pierre Elliott Trudeau, qui est devenu plus tard l'un des Premiers ministres les plus célèbres du Canada.

Mais tout change avec le temps. Le Canada a pour tâche d'honorer l'histoire de ces mineurs d'amiante héroïques sans défendre pour autant l'industrie de cet amiante tueur. La majorité des Canadiens, y compris la plupart des Québécois, comprend que l'amiante est meurtrier. La semaine dernière, des hommes et femmes politiques ont finalement pris cette décision car leurs électeurs et électrices savaient déjà que cela devait être fait.



Partenaires sociaux

**PARCE QUE LE DIALOGUE SOCIAL EST PRIMORDIAL, NOUS NOUS ENGAGEONS À VOS CÔTÉS.**

## PROCHAINEMENT à la CMTE...

Forum CFTC-CMTE

26 et 27 novembre 2012 - Paris La Villette



Figurant parmi les tout premiers acteurs de la protection sociale complémentaire, Humanis est issu du rapprochement de deux groupes : **Humanis** et **Novalis Taitbout**.

**Notre ambition :** accompagner les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs prévoyance, santé et épargne.

**Notre différence :** à travers notre nom, nous plaçons l'humain au cœur de notre stratégie comme de nos actions. Nous entendons mener nos activités et accompagner nos clients en apportant notre regard différent d'acteur paritaire et mutualiste. C'est pour cette raison que notre modèle de développement conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale.

► **Contactez-nous :** [os-contact@humanis.com](mailto:os-contact@humanis.com)





## Les procédures de contestation des décisions de la CPAM

Lorsque l'assuré social n'est pas d'accord avec une décision rendue par sa caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), il peut contester cette décision.

La procédure de contestation est différente selon que la décision rendue par la CPAM :

- ◆ **Concerne l'invalidité ou l'incapacité permanente de travail**

(par exemple, une décision concernant le classement dans une catégorie d'invalidité ou l'attribution d'un taux d'incapacité partielle permanente) ;

- ◆ **Est d'ordre administratif**

(par exemple, un refus de remboursement de soins ou de versement d'indemnités journalières, un désaccord sur le montant des indemnités journalières) ;

- ◆ **Est d'ordre médical**

(par exemple, une décision de refus d'admission au bénéfice d'une affection de longue durée (ALD) ; une notification d'aptitude à reprendre le travail entraînant la suspension des indemnités journalières ; un refus médical d'un traitement soumis à entente préalable).

## Comment contester des décisions concernant l'invalidité ?

### 1. Saisir le tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI)

Pour contester une décision concernant l'invalidité, l'assuré social doit saisir directement le TCI (sans saisine antérieure de la commission de recours amiable), dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la décision contestée (art. R. 143-7 C. séc. Soc.).

**A savoir !** Le TCI compétent est celui dont dépend le domicile de l'assuré.

Le TCI convoque l'assuré social par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 15 jours avant la date de l'audience. Le jour de l'audience, l'assuré social comparait personnellement. Toutefois, il peut se faire représenter ou assister par son conjoint ou un ascendant ou descendant en ligne directe ; un avocat ; un salarié exerçant la même profession ; un représentant syndical ; un délégué des associations des mutilés et invalides du travail les plus représentatives.

Le TCI adresse à l'assuré, dans les 15 jours qui suivent l'audience, sa décision motivée par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 2. Saisir la Cour nationale de l'incapacité et

### de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT)

Pour contester la décision du TCI, l'assuré social doit saisir la CNITAAT dans un délai d'un mois à compter de la notification de cette décision (art. R. 143-23 C. séc. soc.).

**Attention !** L'assuré doit alors adresser sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception au secrétariat du TCI et non au secrétariat de la CNITAAT.

Le TCI convoque l'assuré par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 15 jours avant la date de l'audience. Le jour de l'audience, l'assuré social comparait personnellement. Le secrétariat de la CNITAAT adresse à l'assuré, sans délai, sa décision motivée par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 3. Saisir la Cour de cassation

Pour contester la décision de la CNITAAT, l'assuré social peut saisir la Cour de cassation dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision contestée (art. R. 144-3 C. séc. soc.).

Le pourvoi en cassation est formé dans les mêmes conditions que pour une contestation d'une décision administrative.



## Comment contester les décisions d'ordre administratif ?

### 1. Saisir la commission de recours amiable (CRA) de sa CPAM

Pour contester une décision administrative de sa CPAM, l'assuré social saisit la CRA de sa CPAM.

Il renvoie à la CRA par lettre recommandée avec accusé de réception sa demande de contestation dans un délai de deux mois à compter de la date de notification/réception de la décision contestée (art. R. 142-1 séc. soc.).

La CRA examine le dossier pour rendre sa décision, sans convoquer l'assuré.

La CRA adresse sa décision motivée par courrier dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande.

Le silence de la CRA à l'expiration du délai d'un mois vaut rejet.

### 2. Saisir le Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS)

Pour contester la décision de la CRA, l'assuré social saisit le TASS.

Il envoie au TASS par lettre recommandée avec accusé de réception (ou dépose au secrétariat du TASS) sa demande de contestation, dans un délai de deux mois :

- à compter de la date de notification/réception de la décision de la CRA contestée (art. R. 142-18 C. séc. soc.) ;
- ou, en l'absence de réponse de la CRA, à compter de l'expiration du délai d'un mois dont elle disposait pour répondre à la réclamation (art. R. 142-18 C. séc. soc.).

**A savoir !** Le TASS compétent est, en principe, celui dont dépend le domicile de l'assuré. Les coordonnées de celui-ci sont indiquées sur la décision de la CRA.

Le TASS convoque l'assuré par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 15 jours avant la date de l'audience.

Le jour de l'audience, l'assuré comparait personnellement. Toutefois, il peut se faire représenter ou assister par son conjoint ou un ascendant ou descendant en ligne

directe ; un avocat ; un salarié exerçant la même profession ; un représentant syndical.

Le TASS dispose d'un mois à compter de la date de la demande pour prendre sa décision. Celle-ci est notifiée dans les 15 jours à compter de son prononcé par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 3. Saisir la Cour d'appel

Pour contester la décision du TASS, si le litige porte sur un montant supérieur à 4000 € ou si le montant est indéterminé, l'assuré social saisit la Cour d'appel.

Il envoie au greffe de la Cour d'appel, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la décision du TASS (art. R. 142-28 C. séc. soc.), une déclaration accompagnée de la copie de la décision contestée.

**A savoir !** La Cour d'appel compétente est celle du lieu où est situé le TASS. Les coordonnées de celle-ci sont indiquées sur la décision du TASS.

La Cour d'appel convoque l'assuré par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 15 jours avant la date de l'audience. Le jour de l'audience, l'assuré comparait personnellement. Toutefois, il peut se faire représenter ou assister par son conjoint ou un ascendant ou descendant en ligne directe ; un avocat ; un salarié exerçant la même profession ; un représentant syndical.

La Cour d'appel notifie la décision dans les 15 jours à compter de son prononcé par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 4. Saisir la Cour de cassation

Pour contester la décision du TASS lorsque le litige porte sur un montant inférieur à 4000 € ou la décision de la Cour d'appel, l'assuré social saisit la Cour de cassation dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision contestée (art. R. 144-3 C. séc. soc.).

Le pourvoi en cassation est formé par déclaration écrite signée et remise ou adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au secrétariat du greffe de la Cour de cassation par un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.





## Comment contester les décisions d'ordre médical ?

### 1. Solliciter une expertise médicale

**Pour contester une décision médicale de sa CPAM, l'assuré social doit tout d'abord solliciter une expertise médicale.**

Il envoie à sa CPAM, par lettre recommandée avec accusé de réception, (ou dépose contre récépissé au guichet de la CPAM), dans un délai d'un mois à compter de la date de la notification de la décision contestée, une demande écrite précisant l'objet de la contestation, en indiquant le nom et l'adresse de son médecin traitant.

Dans les trois jours suivant la demande, le médecin conseil de la CPAM et le médecin traitant de l'assuré désignent d'un commun accord le médecin expert qui sera chargé d'effectuer l'expertise médicale. A défaut, dans le délai d'un mois à compter de la contestation, l'expert est désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS).

Une fois désigné, le médecin expert convoque l'assuré pour un examen médical qui a lieu à son cabinet, ou au domicile de l'assuré si ce dernier ne peut pas se déplacer, dans les 5 jours qui suivent la réception du protocole d'expertise. Le médecin traitant et le médecin conseil de la CPAM sont informés des lieu, date et heure de l'examen médical pour qu'ils puissent éventuellement y assister.

Le médecin expert établit immédiatement après examen ses

conclusions en double exemplaire et adresse, dans un délai maximum de 48 heures, un des exemplaires au service médical de la CPAM et l'autre soit au médecin traitant (si le litige concerne un accident du travail ou une maladie professionnelle), soit à l'assuré (dans les autres cas).

Dans un délai de 15 jours suivant la réception des conclusions du médecin expert, la CPAM notifiera sa décision à l'assuré.

Le médecin expert dispose ensuite d'un délai d'un mois, à compter de la date à laquelle il a reçu le protocole d'expertise, pour établir un rapport complet et l'adresser au service médical de la CPAM.

### 2. Exercer un recours contre la dernière décision de la CPAM en saisissant le TASS

**Pour contester la dernière décision de la CPAM**, il faut suivre la même procédure que celle applicable en cas de contestation d'une décision administrative (voir précédemment) : saisir d'abord la CRA, puis le TASS et éventuellement la Cour d'appel et la Cour de cassation.

Une nouvelle expertise médicale peut alors être demandée par le TASS mais uniquement si celle-ci est demandée par une des parties au litige (l'assuré ou le médecin conseil de la CPAM).

la CRA car le délai de réponse est beaucoup plus rapide ; de plus l'assuré n'a pas besoin de comparaître personnellement.

### 2. Saisir le tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI)

Pour contester la décision de la CRA, l'assuré social doit saisir le TCI.

L'assuré social peut également saisir directement le TCI pour contester une décision relative à l'incapacité permanente de travail.

La procédure est la même que pour la contestation des décisions concernant l'invalidité.

## Comment contester des décisions concernant l'incapacité permanente de travail ?

La première contestation d'une décision relative à l'incapacité permanente de travail peut se faire soit devant la commission de recours amiable (CRA), soit devant le tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI).

### 1. Saisir la commission de recours amiable (CRA) (facultatif)

Pour contester une décision concernant l'incapacité permanente de travail, l'assuré social a la possibilité de saisir au préalable la CRA.

La saisine de la CRA se fait dans les mêmes conditions que pour la contestation des décisions administratives.

**A noter !** Il peut être intéressant de saisir préalablement

Source : Publication de la Confédération CFTC

## Le Conseil du Secteur Mines à CARRY LE ROUET



Le Secteur Mines a réuni son instance nationale les 24 et 25 septembre à Carry le Rouet. Le Président, Gilbert LECHARDEUR, dans son allocution de bienvenue, a remercié le Centre-Midi pour son accueil dans sa belle région. Il n'a pas manqué à son devoir du souvenir des disparus, notamment Alain RUFFIE pour lequel une messe sera célébrée le 25 septembre au soir à Saint Savournin. Il a souligné le fort engagement des syndicats de mineurs, notamment dans la défense du régime minier. Il a rappelé que le 25 au matin le Secteur Mines rencontrera le conseil du syndicat du Centre-Midi pour échanger avec eux des différents dossiers du secteur et a remercié Francis OROSCO, Président de la Fédération CMTE, pour sa participation à nos travaux.

Le Président de la Fédération remercie le Secteur Mines pour cette invitation. Il rappelle que :

- Le Secteur Mines est un pilier de la Fédération
- L'objectif fixé au Congrès de La Rochelle est maintenu
- La Fédération a obtenu la certification des comptes
- Les nouvelles règles de fonctionnement mises en place par la nouvelle équipe
- L'objectif de la Fédération est d'être au plus proche des syndicats, mise en place d'une communication plus rapide et efficace, d'une permanence juridique avec l'appui d'un avocat
- Prochainement, pour être plus performant, il est prévu de mettre en place une information mensuelle
- La rentrée sociale très rigoureuse avec plusieurs plans sociaux à l'horizon (Sanofi, PSA etc)
- Il fait le point sur les différentes tables rondes mises en place par les tutelles, la Fédération y est fortement impliquée
- L'enjeu de la CFTC est la représentativité, et les élections TPE sont primordiales pour la Confédération.

L'avenir de la CFTC peut être remis en cause sur le plan national par un mauvais résultat. Il rappelle les modalités d'élections et demande à l'ensemble des participants de s'investir pour le succès de la CFTC.

L'ordre du jour comprenait plusieurs points importants :

### Régime minier

Le Chef de file de la CAN, Eric GROH, informe le conseil que depuis le moratoire décidé par la Tutelle fin juillet, la Direction de la CAN et les Fédérations n'en ont toujours pas été informées officiellement. Lors du conseil d'administration du 13 septembre, le Président de la CAN a informé le CA que ce moratoire concerne l'offre de santé et le devenir du personnel, le reste du décret n'est pas remis en cause, notamment la gestion des centres de vacances, la valorisation du patrimoine et le transfert de l'action sociale à l'ANGDM. Concernant l'Hôpital de Freyming, un projet médical intermédiaire devrait être mis en place avant la fin de l'année.

Le Régime minier a fait l'objet d'un long débat qui a abouti à

une délibération sur la position CFTC :

- Tout mettre en œuvre pour préserver l'offre de soin pour les affiliés du régime sous une entité nationale. La CFTC n'exclut pas la possibilité de faire appel à des partenaires extérieurs afin de pérenniser le financement de ses œuvres et garantir le devenir du personnel.
- De mettre en place un projet médical intermédiaire pour Freyming-Merlebach.
- La CFTC n'est pas favorable à la vente des centres de vacances tant que des discussions d'une politique de vacances n'ont pas été validées.
- D'intervenir rapidement auprès des tutelles pour présenter le projet.

### ANGDM

Le Chef de file de l'ANGDM, Raphaël MARGHERITA, informe le conseil que l'axe prioritaire de l'agence ces derniers mois concerne le transfert de l'Action Sanitaire et Sociale, comme prévu par le décret. A ce sujet, l'agence a organisé un colloque avec l'apport de différents experts, démographe, sociologue, anthropologue, assistantes sociales, et médecins etc., pour définir le besoin de nos ayants droit dans les années à venir en matière d'aides sociales.

Hervé FLUET, le Secrétaire du CE de l'ANGDM informe le conseil que :

- Le personnel de l'ASS de la CAN a été transféré dans de bonnes conditions. Différentes commissions ont été mises en place :
  - Commission paritaire unique
  - Comité de suivi ASS
- Le 11 octobre se dérouleront les élections à l'ANGDM. La CFTC a présenté des listes complètes dans l'ensemble des collèges. L'ensemble des électeurs de l'ASS votera par correspondance, les documents ont été envoyés aux électeurs. Il est demandé à chaque région de faire le nécessaire. L'objectif de la CFTC, même s'il est ambitieux, est de rester la première organisation syndicale de l'ANGDM.

Lors de la rencontre avec le conseil du Centre-Midi, l'ensemble de ces sujets a été largement débattu et validé à l'unanimité.

Gilbert LECHARDEUR, Président du Secteur Mines, a fait une synthèse des travaux en rappelant que des dossiers importants sont encore devant nous.

Il remercie le Président de la CMTE ainsi que les instances du Centre-Midi pour leur chaleureux accueil pour ces débats sérieux et fructueux.

**Raphaël MARGHERITA**  
Secrétaire général du Secteur Mines



### Catastrophe AZF TOULOUSE



**21 septembre 2012**

Comme chaque année depuis le dramatique accident de TOULOUSE le 21 septembre 2001, j'ai pu représenter la Coordination CFTC du groupe TOTAL ainsi que Le Secteur Chimie de la CMTE à la commémoration de cette tragique catastrophe.

De très nombreux anciens salariés du site se sont retrouvés, avec beaucoup d'émotion, pour honorer la mémoire de leurs 21 camarades.

L'importance de cette assistance rappelle à chacun que 11 ans après, nous n'oublions pas les victimes de cette tragédie.

Pour la dernière fois, j'ai assisté à cette cérémonie en tant qu'actif et DSC CFTC de GPN.

J'espère de tout cœur pouvoir, si la possibilité m'en est donnée, être présent en 2013.

**24 septembre 2012**

Onze ans après le drame qui a fait 31 victimes et des milliers de blessés, la cour d'appel de Toulouse a condamné l'ancien Directeur du site pour homicides involontaires à trois ans de prison dont deux avec sursis et 45 000 € d'amende. Grande Paroisse est condamnée à 225 000 € d'amende.

La CFTC du Groupe TOTAL rappelle qu'elle a très mal vécu que l'on mette en doute le professionnalisme des salariés, notamment en qualifiant nos usines de poubelles.

Total prévoit de se pourvoir en cassation.

**Christian LYSCENCZUK**  
Délégué Syndical Central CFTC  
chez GPN

### Puits Vouters il y a 36 ans...



C'est le 1<sup>er</sup> octobre dernier qu'a eu lieu la commémoration de la catastrophe du Puits Vouters, dans le Bassin Houiller de Lorraine, qui a coûté la vie à 16 mineurs les enfermant à jamais dans les entrailles de la terre.

En présence d'une foule toujours aussi nombreuse, les familles, camarades, élus et syndicalistes ont rendu un hommage ému à ces hommes qui ont donné leur vie au travail.

M.U.

### Le 11 octobre dernier, a eu lieu une journée nationale d'action des retraités

Les revendications étaient unanimes. L'inquiétude se porte sur l'instauration d'une nouvelle taxe de 0,30 % sur les retraites imposables, la dégradation du pouvoir d'achat, la perte d'autonomie etc.

Il est inadmissible de se voir stigmatisé en tant que retraité, soi-disant nanti, ayant travaillé toute sa vie, alors que plus d'un million vit sous le seuil de pauvreté.

Une délégation des mineurs de Lorraine CFTC a participé à la manifestation parisienne.

M.U.



# ASSURER 60 BRANCHES DE MÉTIERS, C'EST UN MÉTIER

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise. Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS Direction des Accords Collectifs - Tél. : 01 76 60 85 32 - [dac-interpro@ag2rlamondiale.fr](mailto:dac-interpro@ag2rlamondiale.fr)



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE  
SANTÉ  
ÉPARGNE  
RETRAITE



Notre protection  
sociale  
d'entreprise met  
tout le monde  
d'accord.

**Santé - Prévention  
Prévoyance - Epargne - Retraite**

Proches de vous, nos Chargés de Relations Partenaires, accompagnent tous les négociateurs de l'entreprise pour un véritable pilotage paritaire de votre régime de protection sociale.

Contact :  
**OLIVIER D'ORSO**  
01 42 68 66 82  
olivier.dorso@harmonie-mutuelles.fr  
relationspartenariats@harmonie-mutuelles.fr  
www.protection-sociale-entreprise.fr

Harmonie Mutuelle, mutuelle en cours d'agrément régie par le Code de la mutualité, est issue de la fusion d'Harmonie Mutualité, de Mutuelle Existence, de Préuadiés, de SPHERIA Val de France et des mutuelles Santéuie. Cette fusion est soumise à l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et à l'avis de l'Autorité de la concurrence.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.



**Harmonie  
mutuelle**

En harmonie avec votre santé